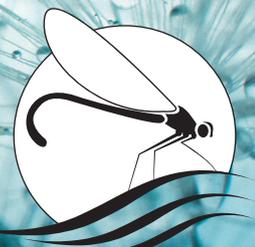


LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines - Secteur Piémont sud Bas-Rhinois



MISSION EAU
zones pilotes

SOMMAIRE

- p.1** Actualités
Les captages d'eau d'Hilsenheim et Kintzheim
- p.2** Les captages prioritaires et les actions de protection
- p.3** Les conseils d'Eric charton
Quoi me re-butte?
- p.4** Les abris à insectes

CONTACT :

Christine GUONIE-Mission Eau
christine.guonie@sdea.fr
Secteur Alsace Centrale
Tél. 03 90 57 50 95

www.mission-eau-alsace.org



Facebook "Mission Eau Zones Pilotes"



ACTUALITÉS

NOVEMBRE

1^{ÈRE} FOIS

DISTRIBUTION DE LA LETTRE DE L'EAU AUTOUR D'HILSENHEIM ET KINTZHEIM

Les habitants vivant autour des captages d'eau potable d'Hilsenheim et de Kintzheim vont désormais recevoir cette lettre d'information. Elle était jusqu'alors distribuée, auprès de 8000 habitants entre Barr et Scherwiller. **Trois fois par an, la « Mission eau » du SDEA et ses partenaires vous conseillent** sur les techniques de jardinage naturel, vous informent sur les pratiques mises en place par les agriculteurs ou les communes pour protéger la qualité des ressources en eau, etc. **Chacun à son échelle peut limiter son impact sur l'eau souterraine et préserver durablement sa qualité.**

Les précédentes éditions, sont disponibles sur www.mission-eau-alsace.org/les-lettres-de-leau/



Retrouvez aussi, **les conseils de jardinage naturel d'Eric Charton, sur Azur FM**, un vendredi sur 2, de 13h à 13h30.

LES CAPTAGES D'EAU D'HILSENHEIM ET KINTZHEIM :

NOUVELLEMENT CLASSÉS PRIORITAIRES

En Alsace, 29 captages* sont classés « prioritaires » par l'Etat, du fait de pollutions. En Alsace centrale, les captages de Zellwiller, Epfig et Dambach-la-ville présentent des teneurs en nitrates supérieures aux normes. Depuis des années, ces captages bénéficient de programmes d'actions conjointement menées avec la Chambre d'agriculture d'Alsace, les agriculteurs, le SDEA et les élus locaux. **Les captages d'Hilsenheim et de Kintzheim présentent des teneurs en nitrates proches des limites de qualité mais sans les dépasser.** Ils ont rejoint la liste des captages pour lesquels un plan d'actions doit être élaboré. (voir p2)



L'eau distribuée au robinet répond aux normes de potabilité. Pour parvenir à ce résultat, selon les secteurs, le SDEA a recours à des interconnexions (raccordements entre plusieurs puits ou sources). L'eau distribuée est contrôlée régulièrement par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Une analyse d'eau vous est d'ailleurs transmise chaque année, avec la facture d'eau. Pour en savoir plus, vous consultez la rubrique « **L'eau dans ma commune** » sur www.sdea.fr

* Dans la plaine alsacienne, les **captages** sont des dispositifs de prélèvement d'eau potable, en provenance de la nappe phréatique. Ailleurs dans le Bas-Rhin, l'eau potable peut provenir de sources de montagne. Dans d'autres départements, elle peut aussi être issue des rivières ou de barrages.

EDIT'EAU



Cette édition de la Lettre de l'eau, jusqu'ici adressée à 8000 foyers du Piémont - entre Barr et Scherwiller - est proposée à de nouveaux lecteurs. En effet, les habitants d'Hilsenheim, Muttersholtz, Baldenheim, Mussig, Kintzheim et

Orschwiller vont désormais bénéficier de cette lettre d'information triennale. Nous souhaitons à nos nouveaux lecteurs de trouver des informations utiles qu'ils pourront mettre en oeuvre et ainsi participer à l'effort collectif de protection des ressources en eau.

Gilbert LEININGER,
Président de la Mission Eau,
Vice président du SDEA

ETAT DES LIEUX DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU POTABLE

L'ALSACE DISPOSE DE LA PLUS GRANDE RÉSERVE D'EAU DOUCE, SOUTERRAINE D'EUROPE.



prélèvement d'eau souterraine



VOUS AVEZ DIT « NAPPE PHRÉATIQUE » ?

Une exposition itinérante, créée par la Région Alsace et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, permet, à travers diverses animations, de mieux comprendre la nature et le fonctionnement de ce milieu trop méconnu. Elle montre comment chacun est responsable, dans ses décisions et dans son quotidien, du bon état de cette ressource.



Jusqu'au 14 novembre, elle est à Mulhouse. Pour savoir où elle est ensuite, contacter l'ARIENA au 03 88 58 38 44

Le saviez-vous ?

Vous avez dit « nitrates » ?

Les nitrates existent à l'état naturel. Les plantes puisent l'azote nécessaire à la fabrication de leurs protéines, sous cette forme. Dans un écosystème équilibré, il est normal de trouver jusqu'à 20 mg/l de nitrates dans l'eau.

* Inventaire 2009 de la qualité des eaux souterraines dans le Fossé rhénan supérieur, réalisé en 2009 par la Région Alsace.

Plus de 80% des alsaciens bénéficient de cette ressource en eau potable. Cette gigantesque réserve de plus de 35 milliards de m³ d'eau est néanmoins vulnérable.

■ QUELS SONT LES PRINCIPAUX POLLUANTS DE LA NAPPE PHRÉATIQUE* ?

Lors du dernier état des lieux de 2009, un tiers des points de mesures ne répondait pas aux critères communs de potabilité.

Les paramètres en cause sont principalement les nitrates et les produits phytosanitaires (pesticides) suivis des chlorures, d'éléments traces métalliques et des composés organiques volatils.

En Alsace, on constate une diminution de la valeur moyenne des teneurs en **nitrate**. Néanmoins, 11% des points de mesures présentent une concentration en nitrates supérieure à la limite de potabilité (50 mg/L). Les zones les plus impactées se situent principalement **en bordure ouest de la nappe**, en plaine au Sud de Colmar, ainsi qu'en bordure du piémont oriental du Sundgau.

La problématique des **produits phytosanitaires** concerne l'ensemble de la nappe du Rhin supérieur. La situation est sensiblement meilleure que 10 ans, auparavant du fait de l'interdiction de certaines molécules herbicides. Mais l'héritage du passé est encore lourd, les substances quantifiées sont très diversifiées et de nouvelles molécules apparaissent.

Les **pollutions salines (chlorures)** localisées au sud sont essentiellement dues à l'exploitation minière de la potasse et aux terrils salifères qu'elle a laissés. Il s'agit de pollutions historiques dont la source est tarie.

■ COMMENT UN CAPTAGE D'EAU EST-IL PROTÉGÉ ?

La majorité des captages d'eau puise dans la nappe phréatique d'Alsace. A la lecture du constat précédent, il est légitime de se questionner sur la façon dont ils sont protégés des pollutions.

Contre les pollutions ponctuelles, c'est à dire potentiellement engendrées par des accidents, le captage est protégé physiquement par des « **périmètres de protection** » qui ont une valeur réglementaire. Dans chacun de ces périmètres, le préfet a établi une liste d'activités interdites. Par exemple,

dans le périmètre dit « rapproché » de certains captages, il est interdit de déposer des ordures, de forer des puits ou de faire pâturer des animaux.

Contre les pollutions diffuses, causées par de multiples sources de polluants, dans le temps et dans l'espace, les solutions sont plus complexes. Elles font l'objet d'un **plan d'actions volontaire**.



Qu'est ce qu'un plan d'actions ?

Par exemple, lorsqu'un captage a des teneurs en nitrates trop élevées, le « responsable » du captage réunit les agriculteurs, les élus locaux et des institutionnels. Dans un 1^{er} temps, un diagnostic des pratiques des agriculteurs et de la commune est réalisé. Il permet d'évaluer les pratiques à risque pour le captage. Sur cette base, tous les membres du groupe déterminent ensuite ce que chacun peut faire pour améliorer la situation. **Il s'agit d'une démarche volontaire.**

Où en sommes nous sur les captages de Kintzheim et Hilsenheim ?

A Kintzheim, un plan d'actions élaboré par les agriculteurs, les viticulteurs, les élus locaux, les services de l'état et les techniciens **a été validé fin 2015**. Les actions de reconquête de la qualité de l'eau du captage sont en cours.

A Hilsenheim, le diagnostic des pratiques des agriculteurs et des « pressions non agricoles » est en cours. Il sera présenté au groupe des acteurs locaux et servira de base à l'élaboration du plan d'actions.

■ OÙ TROUVER PLUS D'INFORMATIONS ?

Les sources d'information sur la qualité de l'eau sont nombreuses :

- sur **l'eau des rivières et des eaux souterraines** : <http://rhin-meuse.eaufrance.fr/>
- sur la qualité de **l'eau souterraine en Alsace** : www.aprona.net à la rubrique : publications
- sur la qualité de l'eau **au robinet** : www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr et www.sdea.fr à la rubrique : l'eau dans ma commune.

JARDINAGE NATUREL : CONSEILS DE SAISON PAR ERIC CHARTON

QUOI ME RE-BUTTE ?



Aménager en buttes est à la mode ; il suffit de se plonger sur internet ou fréquenter les réseaux sociaux pour être submergé de témoignages. A la notion de butte est préférée celle de jardin sur-élevé.

■ DES AVANTAGES NOMBREUX ET RÉELS

Le jardinage sur-élevé permet de recréer un sol à partir de sols initialement caillouteux, gorgés d'eau, très argileux ou dénaturés par des travaux de construction.

Cette technique a de nombreuses vertus :

- elle facilite le réchauffement du sol au printemps,
- elle engendre des bordures qui sont très favorables à la biodiversité,
- elle offre un meilleur drainage et aucune stagnation d'eau,
- elle favorise l'enracinement grâce à un sol aéré et profond,
- elle fatigue moins le jardinier au quotidien,
- elle est aussi idéale pour les petits jardins, les zones cimentées ou imperméables.

Attention, le jardinage sur-élevé demande un énorme travail à la mise en place. Trouver de la terre de bonne qualité n'est pas si simple ! De plus, l'assèchement est à craindre en été, surtout pour les sols légers ou nus par l'absence de paillis.

■ DIFFÉRENTS EXEMPLES FACILES À METTRE EN PLACE ?

Plus la hauteur de la butte est importante et la terre légère, plus il faut prévoir des bordures en bois ou en pierres. Une largeur de 120 cm est à ne pas dépasser. Elle facilite le travail de part et d'autre sans mettre les pieds dans la plate-bande.

La technique du billon (pour sol compact et/ou humide) :

En octobre, piquer votre sol en créant des bandes larges de 120 cm séparées par des sentiers larges de 60 cm. Décompacter à la grelinette les bandes. Ensuite, décaisser les sentiers sur une profondeur de 60 cm (2 hauteurs de bêche) et déposer la terre sur les bandes pour créer de la hauteur. Mélanger la avec du compost décomposé,

puis couvrir de fumier et enfin par 20 cm de feuilles de l'automne. Remplir les sentiers de paille ou de feuilles pour les faire composter, une fois décomposés ces biodéchets couvriront les buttes en été. Ils compléteront le paillis de tontes de gazon (épaisseur de 1cm à chaque dépôt). Au printemps, découvrir les buttes pour favoriser leur réchauffement. Il est vrai que cette technique chamboule le sol, c'est pourquoi elle doit être utilisée si le jardinier est désespéré de ne voir rien pousser dans son sol compact !

La technique du jardin en palette (terrain ingrat, espace imperméable, difficultés du jardinier à se baisser...) :

Fabriquer des bacs à partir de palettes de récupération, mais solides, en prévoyant une hauteur supérieure à 60 cm (les palettes ont une longueur de 120 cm). Apposer un géotextile ou des plastiques sur les parois. Remplir les bacs de terre en la mélangeant avec du compost mûr et la couvrir d'un paillis de feuilles mortes. Cette technique peut être utilisée pour une serre ou une tonnelle adossée.



Le saviez-vous ?

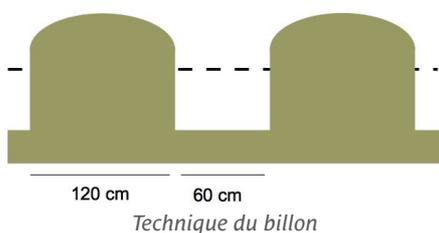
A l'automne, les grosses épaisseurs de feuilles mortes peuvent être remplacées par un **mille-feuilles composé d'une première couche de cartons** sur laquelle sont déposés des **déchets verts** des plus grossiers aux plus fins.

Pour planter arbustes à petits fruits, fraisières ou légumes-fruits au printemps, il suffit de percer la couche.

Une litière se reconstitue, ce qui **favorise l'activité biologique du sol et inhibe la germination des plantes indésirables !**



Jardin en palettes



■ UNE TECHNIQUE SANS BUTTE

Les jardiniers qui souhaitent intégrer un espace potager à partir d'un espace engazonné n'ont pas l'obligation de défoncer le sol. En octobre, tondre la pelouse à ras, puis piquer l'espace pour matérialiser les futures plates-bandes. Leur largeur est voisine de 120 cm. Les sentiers enherbés sont préservés. Couvrir les plates-bandes avec 20 cm de feuilles mortes broyées à la tondeuse. En mai, repiquer des légumes-fruits (tomates, courges...) dans des trous copieusement remplis de compost. Jusqu'à l'automne, déposer les déchets verts du moment (1 cm de tonte de gazon, fanes déchiquetées, feuilles mortes...). Le jardinier décompactera le sol l'année suivante puis plantera diverses plantes en privilégiant rotations et associations.

LES ABRIS À INSECTES

QUELLE UTILITE ?

Un peu partout, nous voyons fleurir des gîtes à insectes, dans les jardins, dans les espaces verts, à l'entrée des communes... « Mais à quoi ça sert ? », « pour quels insectes sont ils conçus ? », « et d'ailleurs...à quoi servent les insectes ? ».

Les insectes ont besoin d'abris pour y construire leur nid, pour passer l'hiver ou simplement la nuit ou le jour. Un jardin naturel à la végétation sauvage variée et recelant de nombreux micro-milieus (bois morts, mousses, pierres, feuilles mortes...) offre suffisamment d'abris.

■ DANS QUEL CAS INSTALLER UN GÎTE À INSECTES ?

Cette démarche se justifie dans trois cas :

- Si le **milieu est déséquilibré**, avec une **ressource importante de nourriture** mais **peu de sites pour s'abriter** ou nidifier. C'est fréquent en milieu urbain, où les jardins sont petits et souvent fleuris. La ressource en nectar est importante, mais les insectes qui s'en nourrissent manquent de sites de nidification.

- Si l'on veut artificiellement **augmenter la densité de certains insectes**. C'est le cas dans un potager cultivé de façon biologique, où le jardinier aura intérêt à attirer certains prédateurs ou parasites pour protéger ses cultures.

- Si l'on veut pouvoir **observer facilement certains insectes**, qui sinon seraient très difficiles à repérer dans la végétation du jardin. C'est très utile dans le cadre d'activités de découverte, ou simplement pour le plaisir de mieux connaître les mœurs des insectes.

■ ADOPTEZ LA BÛCHE PERCÉE !

Pour attirer les insectes vivant dans le bois mort, les classiques **bûches et blocs de bois dur percés** de trous allant de 2 à 8 mm de diamètre sont idéals. Une large palette d'espèces vient y loger, aussi bien des « osmies » que des « anthidies » ou des « halictes » chez les abeilles solitaires, que des « odynères » chez les guêpes.

Ces nichoirs sont très rapidement occupés et peuvent servir 3 ou 4 ans avant d'être renouvelés. Ce succès s'explique par la crise du logement dont souffrent ces espèces, les vieux arbres morts sur pieds (voir encadré) étant rarissimes dans les jardins.

■ ABRI À PAPILLONS

Les papillons ne manquent pas de site d'hivernation dans les jardins et même en zone urbaine. Par exemple, ils **hivernent sous forme d'oeufs, chenilles ou chrysalides** dans le lierre touffu, dans la cabane de jardin ou dans le hangar.

Abandonner un piquet ou un veil arbre au lierre. Laisser la porte de la cabane du jardin ouverte quand reviennent les beaux jours pour que les réfugiés de l'hiver puissent librement sortir. Retirer un carreau à la fenêtre de la cabane ou au soupirail de la cave, autant de gestes simples et efficaces pour aider les papillons à mieux passer l'hiver.

Pour en savoir plus, nous vous invitons à lire le livre « Un jardin pour les insectes : Les connaître et favoriser leur présence » de Vincent Albouy et Gilbert Hodebert aux éditions Delachaux et Niestlé.



IDÉE DE CONSTRUCTION DE GÎTES À INSECTES

Bottes de tiges creuses pour attirer les osmies*

Avec une vingtaine de **tiges sèches et creuses de 20 cm** (sureau, renouée du japon, buddleia, bambou...), confectionnez une botte en la **liant avec de la ficelle ou du fil de fer**. Les tiges creuses doivent être bouchées à une extrémité ou en leur milieu pour être utilisées par les insectes. Il faut soit utiliser les nœuds naturels, soit tremper l'une des extrémités de la botte dans de l'argile délayée dans un peu d'eau. Les bottes peuvent être fixées par deux sur un petit piquet, l'une horizontale, l'autre verticale, et réparties dans les parterres de fleurs ou au potager.

*Abeilles sauvages dénuées de toute agressivité. Cette espèce est d'une très grande utilité pour la pollinisation.

Zoom sur...

L'arbre mort, un hôtel à insectes 4 étoiles !

En forêt : La dégradation du bois mort contribue au **renouvellement de la matière organique** dans le sol. Il est une **source de nourriture et d'habitats** pour un grand nombre d'organismes. 20% des espèces forestières dépendent du bois mort et 39% des oiseaux forestiers nichent dans des cavités. 35 espèces de mammifères, 20 espèces d'amphibiens et de reptiles, des gastéropodes, champignons et végétaux utilisent l'arbre mort et le bois mort durant une partie de leur vie.

Dans le jardin : Conservez par exemple les **vieilles souches** ou quelques **grosses branches au sol** et formez des tas de bois dans les endroits les plus tranquilles du jardin. Ils seront rapidement colonisés par de jolies mousses, lichens et champignons puis les insectes et les autres animaux qui apprécient cet habitat si particulier (hérisson, lézard des souches, carabe...). Si vous gardez un arbre mort, coupez certaines branches qui ont pris au vent et n'hésitez pas à le consolider avec des piquets pour le stabiliser.



LA LETTRE DE L'EAU

n°18 Novembre 2016

Édition trimestrielle diffusée par les 6 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

CONTACT :

Christine GUIONIE
Mission Eau SDEA
christine.guonie@sdea.fr /
Tél. 03 90 57 50 95
Secteur Piémont Sud Bas-Rhinois
www.mission-eau-alsace.org

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !



Mission Eau du SDEA - Secteur du Piémont
4 rue d'Espagne, 67230 Benfeld
Directeur de la publication : Franck Hufschmitt
Conception - rédaction : Missions Eau, E. Charton
Photos : Missions eau, V. Aubert, E. Charton
Impression : Ott imprimeurs
Tirage : 12 000 exemplaires / ISSN 2270-1656

